



La Taxe d'Apprentissage

Le Saviez-Vous ?

Que vous soyez chef d'entreprise, artisan ou commerçant, c'est au Responsable d'entreprise que revient **le choix de l'Etablissement scolaire** pour le versement de la Taxe d'Apprentissage (par l'intermédiaire de son OCTA ou de celui des MFR).

La Taxe est un impôt obligatoire représentant 0.68 % de la masse salariale brute.

Choisir la MFR de Puylobier

c'est **PARTICIPER à LA FORMATION DE NOS JEUNES...**

344 Apprenants

Taux de Réussite globale
85 %

70 ans d'expérience

60 000 Apprenants
formés chaque année en MFR

450 MFR en France

NOTRE CHARTE QUALITE :

- Une PEDAGOGIE PROPRE à L'ALTERNANCE.
- Elaborer un PROJET EDUCATIF INDIVIDUEL.
- ACCOMPAGNER le parcours de FORMATION.
- Créer un PORTEFEUILLE DE COMPETENCES.
- ACCOMPAGNER les familles dans la formation et les intégrer à la vie de NOTRE ASSOCIATION.
- Un LIEU de VIE EDUCATIF.
- Une MOBILISATION de TOUTE L'EQUIPE de la MFR au service de la pédagogie.

L'ALTERNANCE ?

- Favoriser une INSERTION PROFESSIONNELLE DURABLE des jeunes.
- Les rendre PLUS OPERATIONNELS dans le monde du travail.
- Agir / Interagir avec le MILIEU PROFESSIONNEL.
- MIEUX PREPARER VOS SALARIES DE DEMAIN.

*Nous comptons
Sur vous*

RÉUSSIR
autrement

AIDEZ NOUS A :

- REHABILITER NOS LOCAUX
- ELABORER NOS SALLES DE TRAVAUX PRATIQUES.
- ACQUERIR DU MATERIEL PEDAGOGIQUE.
- RENOUELER LE MOBILIER DES CLASSES.
- FINANCER DES PROJETS PEDAGOGIQUES.
- CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE.

4ème / 3ème d'orientation
Secrétariat

Vente en Animalerie
Services de la Santé et du Social
Formation continue

A verser au plus tard le 29 Février 2012

COMMENT FAIRE ?

Remplir le bordereau de versement en indiquant clairement dans la « *liste des établissements bénéficiaires* », le nom de la **MFR de Puylobier et notre adresse.**

Retrouvez le bordereau sur notre site :

http://www.mfr-puylobier.com/medias/Image/TAXE_APPRENTISSAGE/TA_2012_Formulaire_de_versement.pdf

Votre contact : Joëlle Zagarrigo au 04 42 66 32 09